



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 18 mai 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : texte de cadrage pour les activités physiques

Monsieur le Ministre,

Les enseignants d'EPS, dans des conditions difficiles, se sont fortement investis pour permettre aux élèves de continuer à avoir une pratique physique pendant la période de confinement. Leur inventivité, leur souci de participer pleinement de cette continuité du service public, conscients qu'ils et elles étaient de leur rôle et de leur mission, ont été salués. Maintenant qu'une nouvelle période s'ouvre avec la phase de déconfinement progressif, ils tiennent à vous alerter une nouvelle fois sur la nécessité d'un texte de cadrage spécifique pour les activités physiques à l'École. De nombreuses questions restent en suspens, d'autres sont problématiques et certaines procédures inacceptables.

La question du port du masque et de la parution du décret du 11 mai 2020 a semé le trouble. Entre obligation et préconisation si les distances physiques ne sont pas respectées, les interprétations sont diverses et variées. **Pour nous le port du masque lors de la pratique physique est plus que déconseillée et peut même présenter un facteur de risque non négligeable.** Certains médecins se sont exprimés sur ce sujet et vont dans ce sens. Il faudrait donc pouvoir le signifier clairement pour lever toute ambiguïté.

La question du matériel qui serait interdit à l'exception d'un matériel individuel et personnel. Certains matériels individuels dont disposent les équipes enseignantes nous semblent possible d'utilisation sous couvert de désinfection. Il faudrait à cet égard pouvoir **produire des préconisations qui ne soient pas générales et englobantes mais référées à chacune des pratiques physiques sportives et artistiques.** A titre d'exemple, l'utilisation des ballons est possible si l'on se réfère à la page 6 du protocole national (« éviter les échanges de ballon ») et proscrit dans la fiche « activité sportives » ... Certaines consignes d'IA-IPR permettent l'utilisation de ballons si le jeu n'est pas interpénétré. Le flou est immense ! En tout état de cause, les enseignants manipulent quotidiennement des variables didactiques qui peuvent permettre l'utilisation de certains matériels. Les textes doivent pouvoir le dire très clairement.

La neutralisation totale des vestiaires qui pourrait apparaître comme une mesure de bon sens, soulève le problème de la dispersion des gouttelettes sur les vêtements des élèves, vêtements qu'ils auraient à conserver sur eux toute la journée. Il nous semblerait plus juste de **permettre aux élèves dans des conditions sécurisées de se changer à l'issue de la pratique physique.** L'exemple donné par les soignants se douchant et se changeant avant de rentrer à leur domicile devrait nous inciter à la prudence sur cette problématique.

La gestion des groupes, dont l'effectif est fixé à 15 maximum dans l'Éducation nationale alors qu'il est de 10 pour le ministère de Sports, mérite également d'être questionnée pour ce qui est des pratiques. La règle générale peut-elle s'appliquer ? Compte tenu des distances entre élèves à opérer et des espaces disponibles, il nous semblerait préférable de **fixer à 10 le nombre d'élèves ou d'imaginer pouvoir mettre deux enseignants pour la gestion d'un groupe de 15.**

La question des déplacements sur laquelle nous n'avons que peu d'indications en serait facilité mais rien n'est dit dans le protocole concernant les déplacements d'élèves en transports en commun pour des lieux de pratique en dehors et parfois éloignés des établissements scolaires.

La question des installations génère énormément de questions également. Seront-elles disponibles pour le temps scolaire ? Dans quelles conditions ? Les équipements sportifs, même s'il est dit que nous devons privilégier les extérieurs, sont nos salles de classe. Faire sans aucune installation est difficile et rend encore plus incompréhensible les directives du ministère des Sports affirmant que ces dernières seraient fermées jusqu'au 2 juin sauf pour usage dans le cadre du 2S2C. Les enseignants d'EPS n'y auraient donc pas accès avec leurs élèves quand des intervenants extérieurs pourraient les utiliser avec les mêmes élèves... Ce n'est pas acceptable ! **Il faut que cet accès aux installations sportives soit rendu possible dans le cadre de l'EPS et du sport scolaire sous certaines conditions.**

Ces quelques exemples de questionnement nécessitent réellement qu'un texte encadrant les activités physiques soit produit dans les plus brefs délais.

Les enseignants d'EPS cherchent à construire une EPS extra-ordinaire pour répondre à la situation. Ils se posent de nombreuses questions, ont besoin d'être rassurés quant aux garanties sanitaires, leurs responsabilités... mais aussi d'être accompagnés. Dans cette période de doute, ils vivent extrêmement mal la création du 2S2C qui ouvre la porte, sur le temps scolaire, à des intervenants extérieurs pour les pratiques physiques. Ils ressentent ce dispositif comme une atteinte forte à leur professionnalité, leur engagement et se sentent attaqués dans leurs missions au sein du service public de l'Éducation. Les 35 000 enseignants constituent un potentiel de haut niveau et l'incompréhension est forte sur la recherche de compétences autres avec d'autres intervenants. Nombre d'entre eux subissent déjà de fortes pressions de structures sportives locales poussées par les fédérations sous impulsion du CNOSF et par l'entremise de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Les pratiques physiques sont possibles à l'École sans cela. Il faut mettre un terme à ce dispositif qui produit méfiance et colère.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette exigence d'un texte de cadrage pour les activités physiques repérant tous les possibles mais aussi donnant toutes les garanties nécessaires,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre dévouement pour le service public d'Éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général